

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 79-2014

Objet : CARSAT – conventions de projet d'accès au restaurant seniors pour personnes âgées isolées

Dans un objectif de lutte contre l'isolement, la Direction des Retraités et Personnes Âgées (DRPA) a prévu la mise en place d'un projet d'accès au restaurant seniors situé à l'Escale d'Alembert à destination de personnes âgées isolées en perte d'autonomie à compter de janvier 2015.

Dans ce cadre, la DRPA a déposé un projet de demande de subvention auprès de la CARSAT afin de faire l'acquisition d'un minibus destiné à assurer le transport de personnes âgées identifiées seules, en perte d'autonomie et en grandes difficultés pour utiliser les transports en commun de leur domicile au restaurant seniors de l'Escale d'Alembert. Le véhicule pourrait également servir au transport de personnes âgées souhaitant participer aux animations collectives quotidiennes mises en place par le CCAS.

Le nombre total potentiel de personnes âgées susceptibles de bénéficier du transport dans ce cadre est estimé à près de 300 personnes par an.

La CARSAT a accepté ce projet et prévoit d'allouer au CCAS une subvention d'investissement d'un montant de 14 523 euros pour l'achat du minibus et une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 500 euros, allouée pour une année.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les projets de convention présentés par la CARSAT, relatifs respectivement à l'achat du véhicule et aux dépenses de fonctionnement liées à ce projet ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer les conventions et tous actes à intervenir pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a stylized flourish underneath.

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:
- 5 JAN. 2015

